

N° 27

PROJET DE LOI

adopté

**SÉNAT**

le 19 décembre 1979 PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du Traité d'adhésion de la République hellénique à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique.*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 1339, 1409 et in-8° 238.

Sénat : 84 et 111 (1979-1980).

### Article unique.

Est autorisée la ratification du ~~Traité~~ entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres ~~des~~ Communautés européennes, et la République hellénique relatif à l'adhésion de la République hellénique à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique, signé à Athènes le 28 mai 1979, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 19 décembre 1979.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 1339 (1979-1980) (6<sup>e</sup> législ.) Assemblée nationale.